

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 décembre 2020

Délibération 2020-43

OBJET : Mise à jour du Règlement intérieur des déchèteries d'UNIVALOM

Le 11 décembre 2020 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Eric MELE, Marion MUSSO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Marie ANASSE, Khéra BADAoui, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;
Christophe FONCK, Françoise THOMEL, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission Syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Procurations :

Membres excusés :

Mme/M. est désigné(e) en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	
Votants :	
Procuration.....	
Date de la convocation :	
4 décembre 2020	

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20201211-2020-43-DE Date de télétransmission : 28/12/2020 Date de réception préfecture : 28/12/2020
--

Par délibération du 24 septembre 2018, le Comité syndical a adopté le règlement intérieur de fonctionnement des déchèteries qui s'applique à tous les sites gérés par UNIVALOM : Le Cannet, Mougins, Mouans-Sartoux, Antibes, Bézaudun-les-Alpes, Cipières, La Colle-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, Valbonne et Vallauris.

Ce règlement intérieur a pour objet de garantir le bon fonctionnement de ces équipements et la sécurité des usagers et du personnel.

Il apparaît nécessaire de mettre à jour ce document afin de modifier ou de préciser certains points du règlement intérieur des déchèteries d'UNIVALOM notamment en ce qui concerne les articles suivants :

Article 2.4.2.5. Clôture d'un compte

Article 2.4.9.3. Modalités de remboursement (pour le prépaiement des professionnels)

Article 4.1.3. Prévention des déchets (réemploi des déchets par des associations)

Article 7.1.2. Risques de chute

Ces nouvelles modalités d'accès ont été adoptées à l'unanimité par la Commission déchèteries en date du 27 novembre 2020.

Il est enfin précisé que ce règlement intérieur a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion des Alpes Maritimes lors de sa séance du 28 mai 2020.

Il est proposé au Comité :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur des déchèteries d'UNIVALOM joint à la présente délibération.

**Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A,**

- **ADOPTER** le règlement intérieur des déchèteries d'UNIVALOM joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean LEONETTI